Rencontre Conseil des territoires
« Gestion des ressources naturelles »
26 mars 2019 – Morteau

Compte-rendu de séance

Liste des participant-e-s

Nom	Prénom	Organisme
Albert	Philippe	Département du Jura
Berdat	Stéphane	République et Canton du Jura
Brunet	Thierry	SGAR Bourgogne-Franche-Comté
Chardon	Katia	RUN (pour le Val-de-Travers)
Collaud	Valérie	Parc Jura Vaudois
Delisle	Pascal	Pays de Montbéliard Agglomération
Florey	Jacques	**arc**jurassien.ch
Gasser	Mireille	**arc**jurassien.ch
Gavand	Claudine	Préfecture Jura
Gritti	Laurent	Région Bourgogne-Franche-Comté
Jannin	Laurence	Département du Doubs
Leu	Christine	ADNV
Lopez	Alexa	Département du Jura
Mamie	Floriane	RUN (pour les Montagnes neuchâteloises)
Maradan	Kim	Conseil du Jura bernois
Morel	Benoît	**arc**jurassien.ch
Nancy	Yannick	Pays Horloger
Nohl	Edith	Communauté de communes du Grand Pontarlier
Steenbergen	Marieke	Communauté d'agglomération du Grand Besançon
Vincent	Anne Sophie	PNR du Haut-Jura

Excusé-e-s :

Hervé Barioulet, Nicolas Beaupain, Christophe Bellucci, Françoise Bévalot, Régis Borruat, Eric Duruz, Patrick Freudiger, Benjamin Guislain, Christian Haas, Bruno Loire, Dominique Mathiot, Guillaume Millot, Nathalie Monniot, Brigitte Perreault, Sylvie Personeni, Philippe Pichot, Edouard Prost, Patrick Rabasquinho, Nathalie Rizzotti, Sarah Steinweg Clark, Gian-Valentino Viredaz, Thierry Zettel.

1. Partie introductive : informations et rappel du contexte

Benoît Morel et **Mireille Gasser** introduisent la séance en précisant les suites qui ont été données à la démarche Tourisme de 2018. Suite aux rencontres territoriales et à la Matinée Tourisme à Prémanon, une plaquette de présentation des résultats de la démarche est en cours de finalisation. De plus, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est envisagée afin d'accompagner les porteurs de projets touristiques.

Benoît Morel poursuit avec un point d'information sur le site internet CTJ/OSTAJ. Après le choix du prestataire (Illicoweb, Morvillars), les premières maquettes sont en phase de stabilisation. Les pages consacrées aux quatre territoires de coopération vont faire l'objet d'une proposition avant l'été. Le site sera en ligne à l'horizon du Bureau CTJ du 21 novembre 2019.

Suite à une question de **Marieke Steenbergen** (Grand Besançon), le secrétariat de la CTJ propose de reprendre la présentation plus globale du territoire (en jaune sur la carte CTJ) dans une page ou une fiche « chapeau ».

Christine Leu pose la question du degré d'intégration de certains outils, comme le projet ARC-AD, au sein du futur site internet.

Thierry Brunet met en avant la volonté d'aller vers un site-ressources, en pointant toutefois la difficulté de maintenance d'outils comme ARC-AD.

Thierry Brunet rappelle le contexte qui nous amène à réfléchir à la thématique de la gestion des ressources naturelles. Il fait le lien avec la stratégie CTJ qui, en page 39, pose la « gestion de l'espace et des ressources naturelles » comme une priorité. Il rappelle également quelques projet Interreg qui ont été menés sur la question des ressources naturelles (Flora Jurana, Vergers hautes tiges, etc.).

Thierry Brunet détaille ensuite les objectifs de la réunion du jour, soit de définir des priorités et des axes de travail au sein de thématiques plus larges. Il ouvre le débat en demandant aux participants d'expliquer rapidement les démarches liées aux ressources naturelles qui sont menées et d'exprimer les attentes et besoins ressenties au sein des territoires.

2. Tour de table

Claudine Gavand met en avant la démarche mise en place sur les départements de l'Ain, du Jura et du Doubs, en réflexion sur plusieurs thématiques, notamment les ressources naturelles. Actions définies sur l'ensemble du Massif et d'autres sur chacun des territoires. Parmi les thématiques travaillées figurent l'excellence karstique, la gestion forestière sur le domaine privé, la valorisation de la ressource locale forestière ainsi que les réflexions sur les extensions urbaines.

Anne-Sophie Vincent pour le PNR Haut-Jura met en avant trois thématiques :

- La première est la thématique de l'eau : problématiques qualitatives (la Bienne par exemple), mais aussi quantitatives (étiage, etc.). Il existe également un programme européen sur les zones humides qui devrait se terminer l'année prochaine. Ce programme touche plus particulièrement le bon fonctionnement hydraulique des tourbières.

- Deuxièmement, la thématique des forêts et de la biodiversité forestière, avec des contacts en cours avec l'université de Fribourg (CH) sur les enjeux de génétique (grand tétras) par exemple.
- Troisième thématique : l'agriculture. Cette thématique a été assez peu explorée pour le moment mais avec de gros enjeux ou espoirs sur la conciliation des usages : le tourisme en lien avec la préservation des paysages, de la biodiversité ; comment faire en sorte que les acteurs du tourisme puissent s'emparer – et accepter la biodiversité pour en faire un atout.

Philippe Albert partage les enjeux précités, notamment au niveau de l'eau.

Valérie Collaud pour le Parc Jura vaudois met en avant un projet fédéral sur le patrimoine environnemental et sur une meilleure compréhension de l'infrastructure écologique du Parc. Il y a, par zones, des diagnostics plus poussés. Ceci amène à revitaliser des milieux et à sensibiliser.

D'autres enjeux existent sur l'eau : comment valoriser son rôle dans les écosystèmes, et sa disponibilité sur les alpages.

En précision, **Mireille Gasser** demande quels sont enjeux partagés en termes de biodiversité et quels messages communs il faudrait pouvoir retrouver de part et d'autre de la frontière.

Il est répondu que l'on se focalise sur la préservation des zones protégées suisses et françaises alors qu'il faudrait une appropriation d'un patrimoine commun plus large, les espèces n'ayant pas de frontière et les cours d'eau étant communs.

Philippe Albert souligne la nécessité de mise en réseau des espaces et de l'infrastructure écologique.

Pour le territoire Mont d'Or – Chasseron (MOC), **Christine Leu** rappelle les échanges sur le bois, en particulier sur la valorisation de la filière. Les réflexions sur le bois concernent aussi la multifonctionnalité de la forêt et les plans de gestion futurs face aux changements climatiques. Enfin, la question de la pression urbanistique et des activités de loisirs n'ont pas eu le temps d''être largement explorées. Ces deux thématiques font l'objet d'enjeux, face à la croissance des activités touristiques et de l'urbanisation.

Comme exemple sur l'eau, on met en Suisse des compteurs d'eau au niveau des communes. Autrement dit, il y a des bonnes pratiques à partager de part et d'autre de la frontière et des actions pratiques qui peuvent être intéressantes à mettre en commun.

Enfin, il y a sur le territoire MOC la question de la ressource « vent » à travers l'éolien, avec des façons de faire assez différentes sur les deux pays.

Edith Nohl complète sur la question de l'eau déjà abordée, car cette compétence reviendra à l'intercommunalité. Dans le Haut-Doubs, la population va augmenter plus que jamais, la thématique de la disponibilité et de l'assainissement de l'eau fait l'objet d'enjeux importants. Le sujet de l'éolien, à travers le nouveau SRADDET, est également une préoccupation.

Christine Leu rajoute un élément sur la question de l'eau à travers son assainissement : la question du traitement des eaux usés (micropolluants) n'ont pas été traités en transfrontalier. Échanges qui pourraient être bénéfiques.

Katia Chardon pour la Région Val-de-Travers partage les enjeux précités, mais pointe le fait que les outils de financement des éventuels projets ne se centrent pas vraiment sur ces domaines-là (la NPR

par exemple). Une des possibilités réside peut-être de se concentrer sur la thématique agricole, avec le soutien des associations de protection de l'environnement.

Edith Nohl met en avant le fait que le SRADDET est actuellement en cours de consultation au niveau de la Région, ce qui peut créer des opportunités.

Laurence Jannin rappelle que pour la question de l'eau, il existe un schéma départemental. Il y a des projets de restructuration des milieux pour deux rivières qui plongent dans le Doubs. Il existe également un Schéma départemental des espèces naturelles sensibles, avec des milieux qui sont mis en interconnexion. Ces projets concernent la bande frontalière seulement.

Sur les outils, **Katia Chardon** pointe les lacunes du territoire MOC. Il n'y a par exemple pas de Parc (le Parc étant considéré comme un outil). L'idée est émise d'étendre le parc du Doubs sur le territoire MOC.

Par rapport à cette dernière remarque, **Christine Leu** note qu'il n'y a pas de volontés de la part des communes du Nord-vaudois.

Yannick Nancy se retrouve dans ce qui a été dit par les Parcs. Il insiste sur le Doubs et la gouvernance binationale (entre Confédération et Etat français) qui peine à retrouver des relais sur le territoire. À ce niveau-là, une meilleure gouvernance permettrait une meilleure efficacité et une meilleure praticité.

Yannick Nancy partage les préoccupations sur la mise en réseau des espaces protégés et relève différents travaux de lutte contre les espèces invasives ou de préservation des pâturages (recouvert par la forêt). Enfin, il existe un enjeu de conciliation entre tourisme et environnement, notamment sur les spots touristiques comme le Saut du Doubs.

Pour le Canton du Jura, **Stéphane Berdat** voit le Parc du Doubs comme principal interlocuteur sur ces questions. Il relève plusieurs thématiques :

- La conciliation tourisme-agriculture-paysage ;
- L'excellence karstique et les difficultés induites au niveau de la gestion de l'eau ;
- La labellisation du bois ;
- Les collaborations entre les différents parcs.

Il suggère que la CTJ favorise un travail en commun des Parcs de dépasser leurs périmètres respectifs, notamment au niveau transfrontalier. Enfin, **Stéphane Berdat** note que sur la thématique des espèces invasives, des expériences sont à valoriser, en particulier dans les Franches Montagnes (avec le Pays horloger et le Parc Chasseral).

Floriane Mamie (Montagnes neuchâteloises) rend attentive au fait que la gestion des ressources naturelles est moins traitée par les régions que par les Parcs ou les Cantons. Mais il y a des projets qui se font tout de même : le Val-de-Ruz qui s'est labellisé comme une « écorégion ». Mais aussi la création d'une Maison des Tourbières, centre d'interprétation et centre de compétences qui va bientôt se mettre en place.

Katia Chardon souligne la dimension participative sur le projet d'écorégion du Val-de-Ruz. Dans sa méthode de mise en œuvre, l'écorégion pourrait ainsi faire l'objet d'un échange d'expériences. Elle pense que les différentes Maisons de la Nature et les Centres d'interprétation pourraient être mis en réseau.

Pascal Delisle voit trois éléments :

- Premièrement, l'eau. Le Doubs fournit de l'eau à 300 000 habitants sur le Nord Franche-Comté, il y a ainsi des enjeux sur la qualité et la quantité, notamment sur les questions d'étiage et de barrages. La question de l'Allaine à Belfort et des espèces invasives est également un sujet de préoccupation.
- Deuxièmement, la thématique énergétique dont il a peu été question jusqu'ici, en lien avec la gestion forestière, la micro-électricité et l'éolien.
- Troisièmement, la question du paysage – en lien avec le tourisme - est une question fondamentale. Enfin, **Pascal Delisle** évoque l'agriculture et les circuits courts (qui pourraient traverser la frontière). Plus généralement, la mise en réseau des espaces et des acteurs est d'un grand intérêt.

Kim Maradan relève le solaire et l'éolien sur les Mont-Soleil et Mont-Crosin, qui constitue aussi une plus-value touristique. Au Parc Chasseral est aussi mené un projet pour la conservation des pâturages boisés. Il s'agit d'actions agricoles (agritourisme) et de pérennisation de zones (par ex. les pâturages). Il existe par ailleurs un projet (CAPFORET) sur le suivi des écosystèmes forestiers qui prendra fin en 2020.

Pour la Région BFC, **Laurent Gritti** note que l'on retrouve bien au niveau des territoires le concept de trames vertes et bleues dans ce qui a été dit précédemment. Mis à part la thématique de l'eau, il pointe une thématique supplémentaire qui n'a pas encore été citée : les déchets sauvages. Cela pose des soucis en termes de protection des paysages par exemple, mais pas seulement.

Marieke Steenbergen pointe un certain nombre de thématiques liées aux ressources naturelles/environnement travaillées au sein du Grand Besançon :

- L'eau potable, en lien avec la fabrication de métaux : un diagnostic avec des préconisations sera rendu à la fin de l'année ;
- Le territoire à énergie positive (par une ambition et une politique volontariste), à mettre en lien avec la révision du PCAET (plan climat-air-énergie territorial) ;
- Les laboratoires de l'UFC qui s'intéressent à la qualité de l'air (intérieur surtout) ;
- Une réflexion sur le coworking – et la pollution que cela permet d'éviter ;
- Les îlots de chaleur en milieu urbain.

Pour les travaux avec les territoires, **Marieke Steenbergen** songe à la thématique des énergies renouvelables, notamment solaire, qui peuvent être pensées de façon transfrontalière.

Il y a donc plusieurs éléments : le partage d'expérience et d'enjeux, le développement de connaissances et de technologies, et le rapprochement des acteurs (territoriaux et autres : par ex. agence régionale de la biodiversité, l'ONF, le CESER, voire Météo France, etc.)

En conclusion, Thierry Brunet propose une synthèse des échanges, avec à retenir :

- Un sujet « forêts » (usage économique et loisirs, bois énergie) ;
- Un sujet « eau » (milieu aquatique, gouvernance du Doubs, étiage) ;
- Un sujet « patrimoine naturel et tourisme » (conciliation, gestion des espaces naturels et des paysages) ;
- Peut-être un sujet « agriculture » (bio, agri-tourisme) ;

- Les continuités écologiques (plantes invasives, corridors écologiques, espèces protégées, trames vertes et bleues, etc.) ;
- Les « approches transversales » (Parcs, Maisons de la Nature, mise en réseau des acteurs).

Ces sujets peuvent être regroupés pour restreindre le nombre de thématiques.

Christine Leu et **Yannick Nancy** proposent un sujet autour de la « conciliation des usages », qui regroupe le tourisme, l'agriculture, la protection des espèces.

Les participants conviennent de quatre thématiques à travailler en ateliers (cf. ci-dessous).

3. Synthèse des ateliers : quatre thèmes identifiés

1. **Conciliation des usages**
2. **Eau**
3. **Continuités écologiques** (trames vertes et bleues, mais l'eau sous l'angle de la ressource, de l'alimentation, de « l'excellence karstique »)
4. **Gouvernances et mise en réseau des acteurs**

1. Conciliation des usages

Les activités économiques, touristiques et agricoles entrent parfois en contradiction avec la dimension environnementale des milieux et sites.

L'idée centrale est de pouvoir transformer le touriste en acteur de la préservation des sites. Pour cela, l'accent mis sur la formation des prestataires touristiques (OT, Maison de la nature, Parcs, etc.) afin de créer une expérience touristique qui les informe et les sensibilise aux richesses environnementales (cf. le Programme Quiétude Attitude en France). La formation des acteurs du tourisme se transforme en information aux touristes et donc en plus-value (idée de tourisme expérientiel).

Partant de cela, on peut imaginer une typologie de sites naturels allant de « tout public » à « *secret spot* ». Pour cette dernière catégorie, l'investissement en temps de la part des « médiateurs » ou « ambassadeurs » de la nature serait beaucoup plus important.

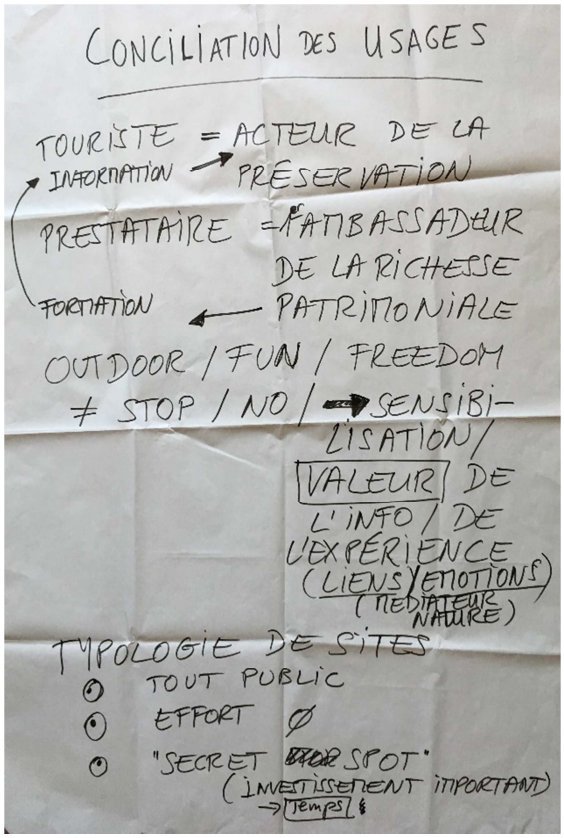

2. Eau

4 sous-thématiques :

- Impact du changement climatique sur la ressource en eau ; avoir un état des lieux des connaissances actuelles et des modèles d'évolution de la ressource en eau sur le territoire en lie avec les besoins des territoires (agriculture, industrie, etc.) ; ébauches de solutions.
- Faire u zoom sur l'enjeu de l'eau potable et de l'assainissement de l'eau, à mettre en perspective avec les enjeux démographiques. Pour ce sujet, les références sont à chercher dans les Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable (France) et dans les Plans directeurs cantonaux (Suisse).

- Le troisième sous-thème est celui de la préservation et la gestion des milieux aquatiques (lacs et rivières), et de la possible conciliation avec une valorisation touristique de ces milieux (voir thème n° 1).
- Enfin, l'enjeu du karst : faire un état des connaissances de part et d'autre de la frontière (compréhension des mécanismes) et un état des lieux des ressources disponibles.

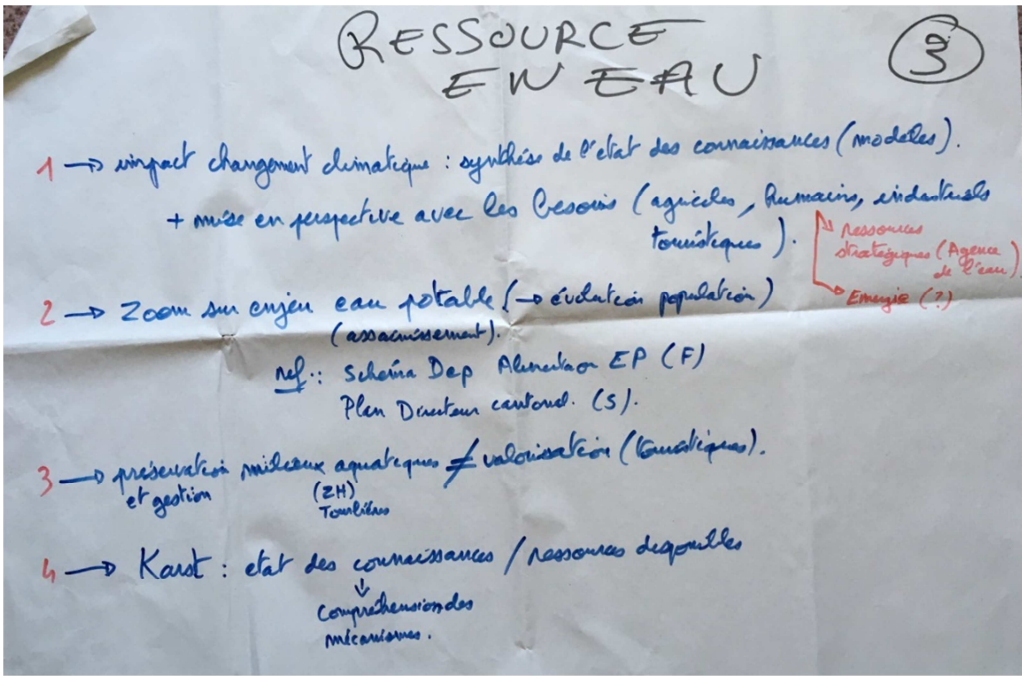

3. Continuités écologiques

Le constat premier est qu'il existe une multiplicité d'acteurs divers qui, à des échelons différents, élaborent des plans et des schémas qui s'arrêtent aux frontières.

Cela peut premièrement amener à un échange d'informations sur les pratiques de conservation sur l'ensemble du Massif.

Deuxièmement, l'objectif serait de rapprocher ces différentes cartographies (entre Suisse et France en particulier). Il faut pour cela identifier les ruptures, qu'elles soient physiques, administratives ou d'usage.

Cette cartographie et l'identification des ruptures amènerait ensuite à une remédiation partagée : relier les continuités écologiques pour amener à une vision globale du territoire.

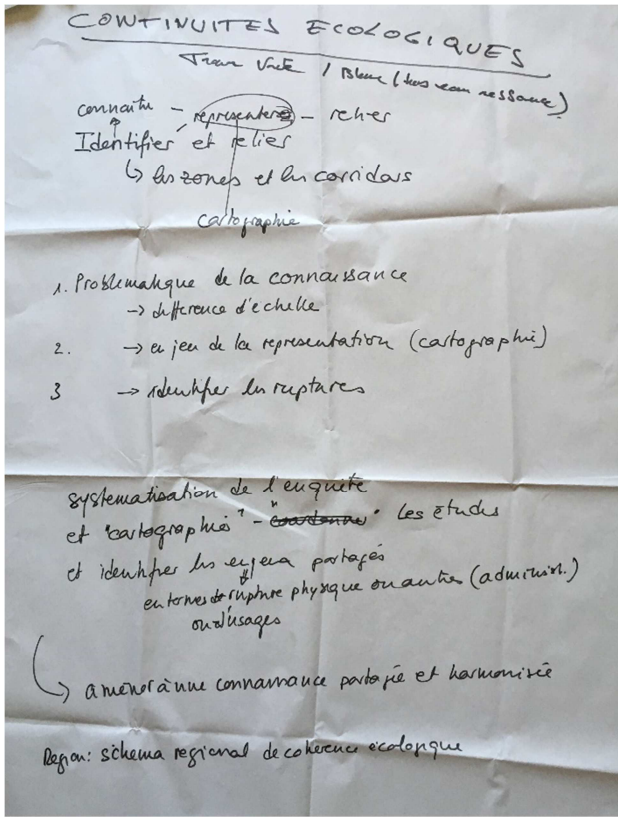

4. Gouvernance et mise en réseau

Il existe deux axes : l'axe transfrontalier et l'axe nord-sud. Si les Parcs échangent au sein du même pays et au sein du même territoire – par effet de proximité – les échanges nord-sud <u>et</u> transfrontalier sont à travailler pour une meilleure mise en réseau.

Vu le nombre important d'acteurs sur le territoire, il faut prioriser une entrée thématique (par ex. forêts, espèce protégées, etc.) en réunissant 3 types d'acteurs : ceux qui savent, ceux qui décident et ceux qui agissent. Ces 3 typologies d'acteurs se retrouvent au sein des Parcs (Haut-Jura, Chasseral, Pays Horloger, Jura Vaudois, Doubs). La focale est donc mise sur la mise en réseau des Parcs déjà existants le long du Massif, avec de potentiels projets communs à développer.

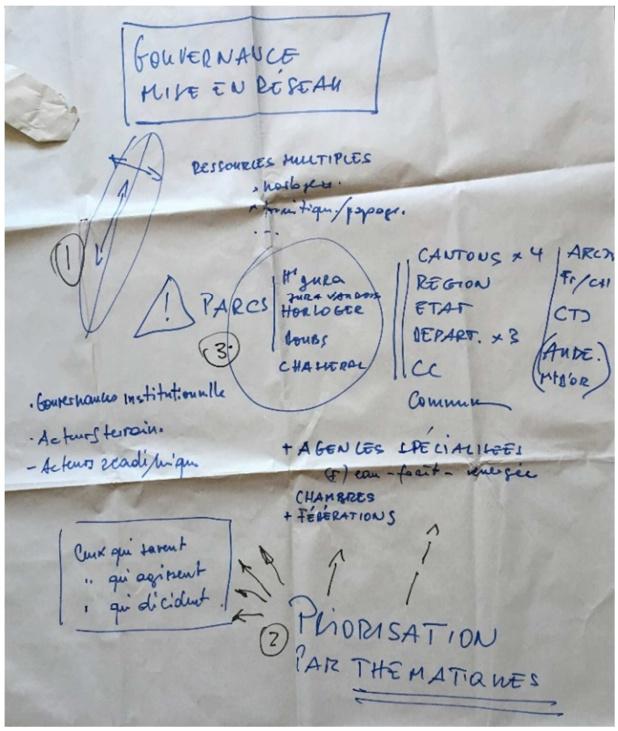

Le secrétariat de la CTJ,
11 avril 2019